



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 70-2021-TP Participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mme Regina Bovet et Heidi Herzog et de MM Damien Richard et Cédric Gorgerat, s'est réunie le 11.05.2021 par visio-conférence afin d'étudier l'objet cité en titre. M. Pierre Stampfli était excusé. La séance s'est déroulée en présence de M. Pierre Graber, membre du Comité de direction, et de Mme Emilie Bassetto, déléguée à la mobilité. La Commission les remercie de leur disponibilité.

La crise sanitaire a fortement perturbé l'exploitation des courses nocturnes expérimentales en 2020 et en ce début de 2021. Dès lors, il paraît nécessaire de reconduire leur financement pour la période 2022-2023 au vu du peu de retour de la part du public cible qui ne s'est pas encore approprié ces nouvelles offres.

Contexte et enjeu

La pandémie de covid-19 a passablement perturbé l'expérimentation d'offres de transports publics (TP) nocturnes mises en place pour les années 2020 et 2021. Une demande de participation de CHF 67'000.- du fonds TP, objet du préavis 46-2019-TP, avait été acceptée par le Conseil intercommunal de Région de Nyon en 2019.

Les offres concernent les lignes du Taxibus de Gland et Rolle, de la boucle nocturne du bassin de Coppet, les lignes 810 et 815 en Asse et Boiron, 820 entre Nyon et Saint-George via Burtigny et 720 entre Allaman et Saint-George.

Les données de fréquentation et financières ne sont pas pertinentes pour une analyse du bien-fondé de ces offres. Toutefois ces offres répondent à un besoin de la population et il paraît indispensable de poursuivre cette expérimentation sur les deux prochaines années, soit 2022 et 2023.

Commentaires

Financement

Le canton de Vaud maintient le système mis en place pour les taxis-bus de Gland, soit le financement de 50% des charges ; ceci malgré une demande de RdN de reprise de l'ensemble des charges.

La DGMR poursuit le financement des courses nocturnes sur les lignes 810, 815, 820 et 720 pour un montant équivalent aux coûts à charge des communes et du fonds TP.

Les communes et le fonds TP financent les coûts des taxis bus de Rolle, le 50% des taxis-bus de Gland et le 100% de la boucle de Coppet-Terre-Sainte. Le montant à charges du fonds TP est de CHF 70'000.- soit 22% des charges.

Il est à mentionner que les charges, selon devis fournis par les transporteurs, sont en augmentation sur la boucle de Coppet. La raison est que TPN emploie des agents de sécurité sur la dernière course de la nuit.

Divers

La surtaxe de CHF 3.- perçue par course pour les taxis-bus est maintenue par les transporteurs.

Le solde du fonds TP se monterait à environ CHF 2'000'000.- après l'acceptation de ce préavis.

Avis de la commission

Les membres de la commission sont convaincu-e-s du bien-fondé de ces offres et sont d'avis qu'elles répondent à une réelle demande de la population et encourageront le report modal aux horaires nocturnes.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis 70-2021-TP du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF70'000.- en faveur de la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023,
2. d'imputer le montant total de CHF70'000.- sur le compte sur le fonds TP.

Gingins, le 25 mai 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Cédric Gorgerat, rapporteur	Signature
Commune de Gingins	
Regina Bovet	Signature
Commune de Gland	
Heidi Herzog	Signature
Commune de Tartegnin	
Damien Richard	Signature
Commune de Longirod	
Pierre Stampfli	excusé
Commune de Chavannes-de-Bogis	